



Reconnue d'intérêt général

6, avenue Jean Bertin – 21000 Dijon – Tél. : 03 80 68 27 27 Fax : 03 80 68 27 20

N° de déclaration d'existence de centre formateur 26 21 00225 21

E-mail : conferences@addictions-sedap.fr – site : <http://www.addictions-sedap.fr/>

Président : M. Robert RORATO

Directeur Général : M. Emmanuel BENOIT

La responsabilité des travailleurs sociaux et médico-sociaux

Par Pierre-Brice Lebrun

Jeudi 8 octobre 2020

de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

Formulaire d'inscription

NOM : Prénom :

E-mail :

Téléphone :

Adresse :

Ville : Code Postal :

S'inscrit et verse à titre de frais d'inscription :

- 85 € : Accès à la conférence et exemplaire de l'ouvrage (Droit à l'usage des psychologues – Dunod, 2019)
- 70 € : Accès à la conférence
- 20 € : Tarif étudiant (accès conférence uniquement)

Chèque libellé à l'ordre de la **SEDAP**

Merci de renvoyer ce formulaire rempli et accompagné du chèque de paiement à : SEDAP – PRFP, 6 avenue Jean Bertin, 21000 – DIJON.

Cette conférence s'inscrit dans le cadre de la formation continue. Une convention employeur peut être délivrée sur demande.

L'inscription ne sera valide qu'à partir de la réception du présent formulaire dûment rempli et du chèque de paiement, le cas échéant, accompagnés de la convention employeur complétée.

Prérequis : aucun prérequis nécessaire.

Présentation de la conférence

Chacun, dès sa naissance, est responsable de ce qu'il fait et de ce qu'il ne fait pas, même par inadvertance, imprudence ou négligence : la responsabilité est le contrepoids de la liberté. Chacun, dans sa vie privée et professionnelle, doit répondre de ses actes, et en assumer les conséquences, pénales, disciplinaires ou pécuniaires. Les professionnels de l'action sociale et médicosociale, de l'enfance et de la petite enfance, ont parfois tendance – comme les structures qui les emploient – à se protéger maladroitement de dangers imaginaires, sans prendre d'élémentaires précautions envers ce qui les menace réellement.

Identifier les risques encourus permet pourtant de mieux s'en prémunir : le défaut de surveillance, l'administration des médicaments, le droit à l'image et le respect de la vie privée (de l'enfant, de ses parents) seront donc – ainsi que d'autres sujets tout aussi sensibles, comme les autorisations diverses et variées, de sortir, d'aller à la piscine, en ville, au parc, et la délicate question de l'autorité parentale (en cas de divorce, séparation, famille recomposée, homoparentalité : doit-on respecter les droits de visite ? que faire si un père se présente alcoolisé à la crèche ?) – traités de manière concrète et argumentée.

Cette conférence se propose de remettre calmement les pendules à l'heure, en permettant à chacun d'appréhender de manière concrète et illustrée les mécanismes de la responsabilité civile, pénale et disciplinaire, pour identifier, limiter et relativiser les risques qu'il encourt. Elle abordera le sujet sous l'angle juridique, mais aussi philosophique, éthique et déontologique. Elle donnera les clés pour comprendre qui est responsable de quoi afin d'adapter le fonctionnement des équipes, des structures : mieux se protéger pour travailler avec plus de sérénité et plus d'efficacité.

Objectifs de la conférence

- Appréhender de manière concrète et illustrée les mécanismes de la responsabilité civile, pénale et disciplinaire, mais aussi morale, collective, éducative ...
- Détailler la responsabilité de chacun (mineur, parents, majeur vulnérable, etc.)
- Comprendre quand la responsabilité personnelle du professionnel peut être engagée
- Identifier et relativiser les risques encourus pour mieux les limiter
- Utiliser la traçabilité et l'obligation de moyens, voire le droit de retrait
- Limiter l'inflation d'écrits inutiles et d'autorisations qui ne sont jamais des décharges

Durée

Une conférence de 6 heures : de 09h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

Lieu

SEDAP – 6 Avenue Jean BERTIN – 21 000 DIJON – TRAM T2 : EUROPE